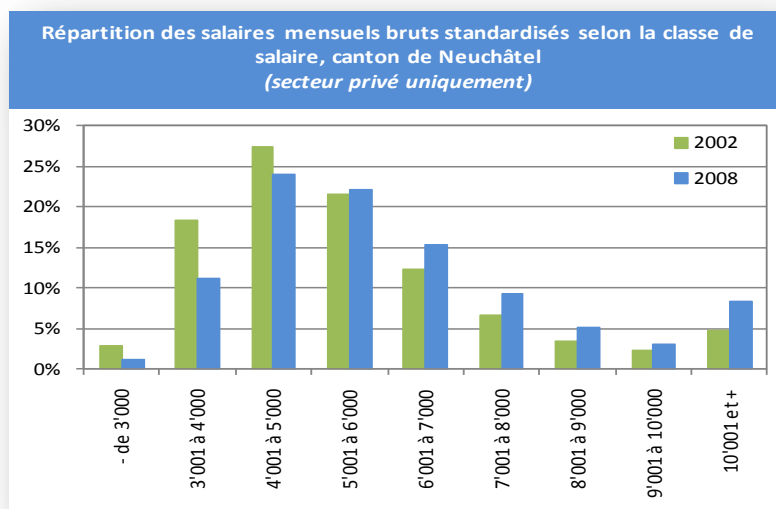


Enquête suisse sur la structure des salaires 2008

Principaux résultats pour le canton de Neuchâtel



Février 2011

Département de l'économie

Service de l'économie

Office de la statistique

Table des matières

1 Introduction.....	4
1.1 Quelques définitions.....	4
2. Principaux résultats	5
3. Evolution des salaires	6
3.1 Evolution des salaires entre 2002 et 2008.....	6
3.2 Evolution des salaires entre 2006 et 2008.....	7
4. Distribution des salaires mensuels bruts standardisés	7
5. Salaire selon la branche économique.....	9
5.1 Situation dans le canton de Neuchâtel	9
5.2 Comparaison entre le canton de Neuchâtel et la Suisse	10
6. Comparaison entre femmes et hommes	11
6.1 Situation en 2008 et évolution dans le temps	11
6.2 Niveau de qualifications requises pour le poste de travail.....	11
6.3 Position professionnelle	12
6.4 Age	12
7. Salaire selon différentes caractéristiques	13
7.1 Salaire selon la nationalité.....	13
7.2 Salaire selon la formation	14
7.3 Salaire selon la taille de l'entreprise et les années de service	14
7.3.1 Salaire selon la taille de l'entreprise.....	14
7.3.2 Salaire selon les années de service	15
8. Bas salaire.....	16
8.1 Définition	16
8.2 Proportion de postes «à bas salaire»	16
8.3 Proportion de postes «à bas salaire» selon la branche économique	16
9. Salaires nets.....	18
9.1 Définition	18
9.2 Répartition des salaires nets.....	18
10. Annexes	19
Annexe 1 : Salaires mensuels bruts, dispersion selon la branche économique	19
Annexe 2 : Ecart salarial femmes-hommes par décile.....	20
11. Tableaux	21

1 Introduction

L'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) est effectuée par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a été introduite en 1994 et est reconduite tous les deux ans, au mois d'octobre. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des entreprises, à l'exception de celles du secteur primaire, et touche l'ensemble du pays.

Les chiffres du secteur public n'étant que partiellement disponibles au niveau cantonal, l'exploitation des résultats de cette enquête est ainsi concentrée sur les salaires pratiqués dans les entreprises du secteur privé. Dans chaque entreprise, un échantillon de salariés est tiré conformément aux règles appliquées pour l'enquête suisse.

L'Etat de Neuchâtel a chargé l'OFS d'élargir l'échantillon de l'ESS dès 2002, afin de disposer de résultats aussi significatifs et détaillés à l'échelle du canton qu'au niveau suisse. Le canton de Neuchâtel prend à sa charge les frais occasionnés par le sondage auprès de l'échantillon complémentaire d'entreprises privées sises dans le canton. Sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, l'échantillon 2008 se compose de 1'399 entreprises du secteur privé, regroupant 31'895 salariés.

Les données régionalisées de l'enquête suisse sur les salaires servent également à alimenter le calculateur de salaire disponible sur internet. Cet outil permet d'obtenir une estimation du salaire d'usage pour des profils précis de travailleurs. Il est disponible à l'adresse : www.ne.ch/CalculateurSalaire.

1.1 Quelques définitions

La majorité des résultats contenus dans cette brochure utilisent la notion de **salaire mensuel brut standardisé** et de **valeur médiane**.

Salaire mensuel brut

Le salaire mensuel brut est basé sur la rémunération du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge de la personne salariée, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, un douzième du 13^{ème} salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants. Si un travailleur n'a pas touché l'entier de son salaire pour le mois d'octobre, ou s'il n'a pas été engagé pour la totalité de ce mois, l'entreprise concernée est invitée à se référer à un autre mois, le plus proche possible, de la même année.

Salaire standardisé

Pour être en mesure de comparer les salaires, quel que soit le taux d'occupation des personnes (plein temps ou temps partiel), les montants relevés sont systématiquement convertis en salaires mensuels standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail.

Valeur médiane

Le calcul d'un salaire médian permet de s'affranchir des biais occasionnés par les valeurs extrêmes, en particulier les salaires très élevés. Pour rappel, la médiane sépare toutes les observations en deux groupes de taille égale; ainsi, une moitié des salariés se situent en dessous de cette valeur, et l'autre moitié en dessus.

En outre, l'enquête ne prend pas en compte les personnes en apprentissage, les stagiaires, les personnes salariées travaillant à domicile, les personnes rémunérées uniquement à la commission, celles dont les activités professionnelles se déroulent en majeure partie à l'étranger et les personnes qui touchent un salaire réduit par rapport à leur degré d'activité (p. ex. SUVA, AI, etc.). Les salaires du personnel temporaire sont livrés par les entreprises de placement.

2. Principaux résultats

- En 2008, dans le canton de Neuchâtel, le salaire médian s'établit à 5'591 francs bruts par mois (en équivalent plein temps). Il reste en dessous du salaire médian national qui atteint 5'777 francs.
- Entre 2002 et 2008, le salaire brut (médian) du canton a augmenté de 11% (+545 francs) en valeur nominale. Cette progression a été plus soutenue qu'au niveau national. Sur la même période, le salaire médian pour l'ensemble de la Suisse a progressé de 7% (+398 francs).
- En 2008, 50% des salariés du canton touchent un salaire brut (médian) compris entre 4'500 et 7'100 francs par mois.
- Le niveau de salaire varie d'une branche économique à l'autre. Les salariés de la branche recherche et développement possèdent le salaire médian le plus élevé. Il atteint 8'275 francs bruts par mois. A l'opposé, dans la branche des services personnels, le salaire médian est de 3'479 francs.
- La grande majorité des branches économiques du canton affichent un niveau de salaire inférieur à ce qui est pratiqué au niveau suisse. Seules quatre branches possèdent un salaire médian légèrement supérieur à la moyenne nationale.
- En 2008, le salaire médian d'une femme travaillant dans le canton de Neuchâtel atteint 4'861 francs bruts par mois contre 6'118 francs pour un homme, soit une différence de plus de 1'200 francs.
- Pour un poste avec un niveau hiérarchique élevé, une femme touche un salaire médian de 7'149 francs bruts par mois contre 10'004 francs pour un homme. L'écart salarial se monte ainsi à près de 2'900 francs.
- Les étrangers œuvrant sur des postes de travail demandant des connaissances très pointues reçoivent en moyenne un salaire plus élevé que les Suisses occupant le même type de poste.
- Le salaire brut (médian) augmente avec la taille de l'entreprise (notamment pour les postes hautement qualifiés).
- Le salaire médian est fortement corrélé avec l'ancienneté au sein de la même entreprise. Plus les années de services augmentent, plus le salaire est élevé.
- Quelque 6.8% des salariés du canton occupent un poste «à bas salaire»¹. Cette proportion est même de 63% dans la branche des services personnels.

¹ Pour la définition d'un poste de travail «à bas salaire», se référer au chapitre 8.1, page 16.

3. Evolution des salaires

En 2008, le salaire mensuel brut (médian) du canton de Neuchâtel atteint 5'591 francs par mois.

3.1 Evolution des salaires entre 2002 et 2008

En 2008, le salaire médian du canton de Neuchâtel (secteur privé uniquement) s'établit à 5'591 francs bruts par mois, en hausse de 11% par rapport à l'année 2002². Sur la même période, au niveau national, l'augmentation est plus modérée (+7%).

En 2008, le salaire médian cantonal reste inférieur à celui de l'ensemble de la Suisse (ce dernier atteignant 5'777 francs bruts par mois). Toutefois, cette différence tend à s'amenuiser au fil des ans. Ainsi, en 2002, le salaire médian neuchâtelois était inférieur de 333 francs bruts par mois. Cette différence n'est plus que de 186 francs en 2008.

Evolution du salaire mensuel brut (médian) entre 2002 et 2008 (secteur privé uniquement)

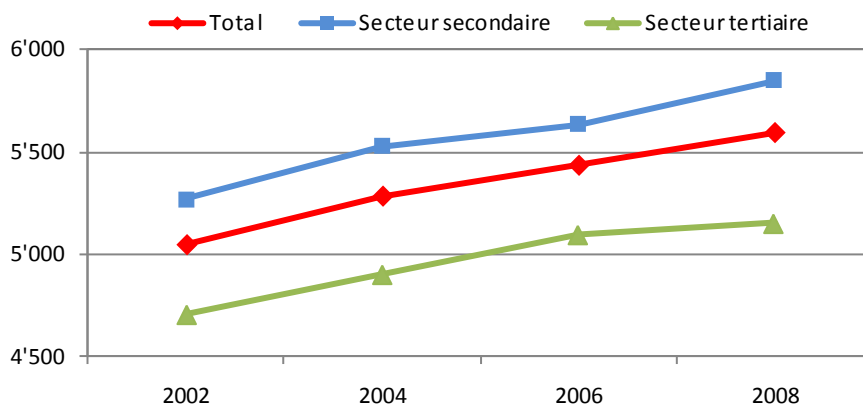
	2008	2002	Variation 02-08	
			absolue	relative
Suisse	5'777	5'379	+398	+7%
Canton de Neuchâtel	5'591	5'046	+545	+11%
Secteur secondaire	5'850	5'270	+580	+11%
Secteur tertiaire	5'151	4'705	+446	+9%
Hommes	6'118	5'475	+643	+12%
Femmes	4'861	4'346	+515	+12%
Suisses	5'775	5'221	+554	+11%
Etrangers	5'417	4'859	+558	+11%

Entre 2002 et 2008, le salaire médian des hommes a augmenté dans des proportions identiques à celui des femmes (+12%). L'écart salarial entre les femmes et les hommes reste toutefois important. En 2008, avec un salaire médian de 6'118 francs bruts par mois, un homme gagne, en moyenne, 1'257 francs de plus qu'une femme (voir aussi chapitre 6, page 11).

Entre 2002 et 2008, le salaire médian cantonal a augmenté de 545 francs, soit +11%.

Sur la même période, le salaire médian des Suisses et des étrangers a aussi progressé dans des proportions identiques (+11%). En 2008, tous salariés confondus, les Suisses touchent un salaire médian supérieur de 358 francs à celui des étrangers (voir aussi chapitre 7.1, page 13).

Evolution du salaire mensuel brut (médian), canton de Neuchâtel (secteur privé uniquement)



² Il s'agit ici de variations en termes nominaux et non réels.

Entre 2002 et 2008, la progression du salaire médian a été légèrement plus marquée dans le secteur secondaire (+11% contre +9 dans le secteur tertiaire). En 2008, le salaire médian du secteur secondaire atteint ainsi 5'850 francs brut par mois contre 5'151 francs dans le tertiaire (voir aussi chapitre 5, page 9).

Entre 2006 et 2008, le salaire brut (médian) neuchâtelois a augmenté de 2.9%. La hausse a été plus marquée dans le secteur secondaire (+3.9%)

3.2 Evolution des salaires entre 2006 et 2008

Entre 2006 et 2008 (période séparant les deux dernières enquêtes), le salaire médian cantonal a augmenté de 2.9% (+159 francs), progression quasi identique à celle enregistrée pour l'ensemble de la Suisse (+2.7%). Cette hausse du salaire médian profite en particulier au secteur secondaire neuchâtelois. Le salaire y progresse ainsi de 217 francs (+3.9%) contre une légère hausse de 55 francs (+1.1%) au sein du secteur tertiaire.

Evolution du salaire mensuel brut (médian) entre 2006 et 2008
(secteur privé uniquement)

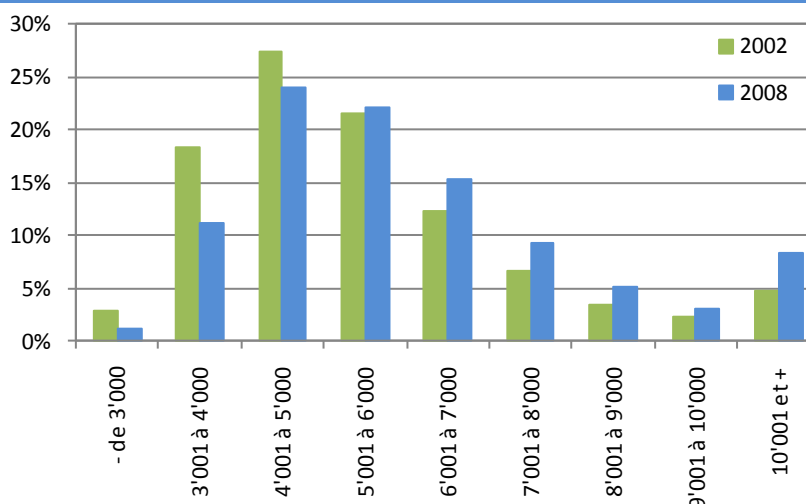
	2008	2006	Variation 06-08	
			absolue	relative
Suisse	5'777	5'623	+154	+2.7%
Canton de Neuchâtel	5'591	5'432	+159	+2.9%
Secteur secondaire	5'850	5'633	+217	+3.9%
Secteur tertiaire	5'151	5'096	+55	+1.1%

4. Distribution des salaires mensuels bruts standardisés

En 2008, la moitié des salariés du canton touchent un salaire brut standardisé compris entre 4'500 et 7'100 francs par mois.

En 2008, 50% des salariés du canton touchent un salaire mensuel brut (standardisé) compris entre 4'500 et 7'100 francs. La distribution salariale a évolué au fil des ans en raison notamment de l'élévation générale du niveau des salaires. Alors qu'en 2002, 70% des employés du canton recevaient un salaire mensuel brut inférieur à 6'000 francs, cette proportion a diminué atteignant 59% en 2008. Quant à la part des salariés avec les rémunérations les plus élevées (plus de 9'000 francs bruts par mois), elle est passée de 7% à 11% sur la même période.

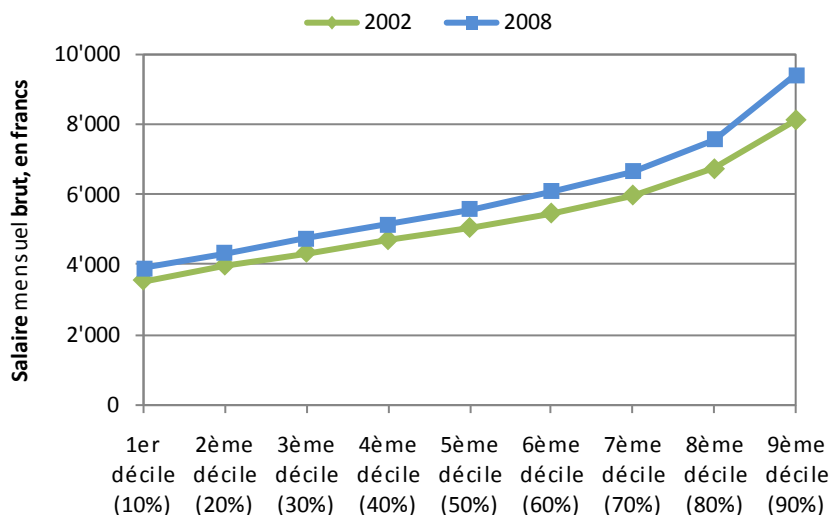
Répartition des salaires mensuels bruts standardisés selon la classe de salaire, canton de Neuchâtel
(secteur privé uniquement)



En six ans, l'écart entre les salaires les plus bas et les plus élevés s'est accentué.

En analysant les deux extrémités de la distribution (1^{er} et 9^{ème} déciles)³, il ressort que 10% des salariés avec les rémunérations les plus basses touchent un salaire inférieur à 3'900 francs bruts par mois et 10% des salariés les mieux rémunérés disposent d'un salaire supérieur à 9'400 francs. L'écart entre ces deux bornes se monte ainsi à 5'500 francs par mois. Cet écart a légèrement augmenté en six ans, puisqu'il atteignait 4'600 francs en 2002. En d'autres termes, on constate que la distribution des salaires s'est élargie.

Déciles des salaires mensuels bruts standardisés, canton de Neuchâtel
(secteur privé uniquement)



³ Les déciles divisent l'ensemble analysé en dix groupes de taille identique. Ainsi, la valeur du 1^{er} décile indique que 10% des salariés de l'ensemble considéré gagnent moins que cette valeur et 90% touchent une rémunération supérieure.

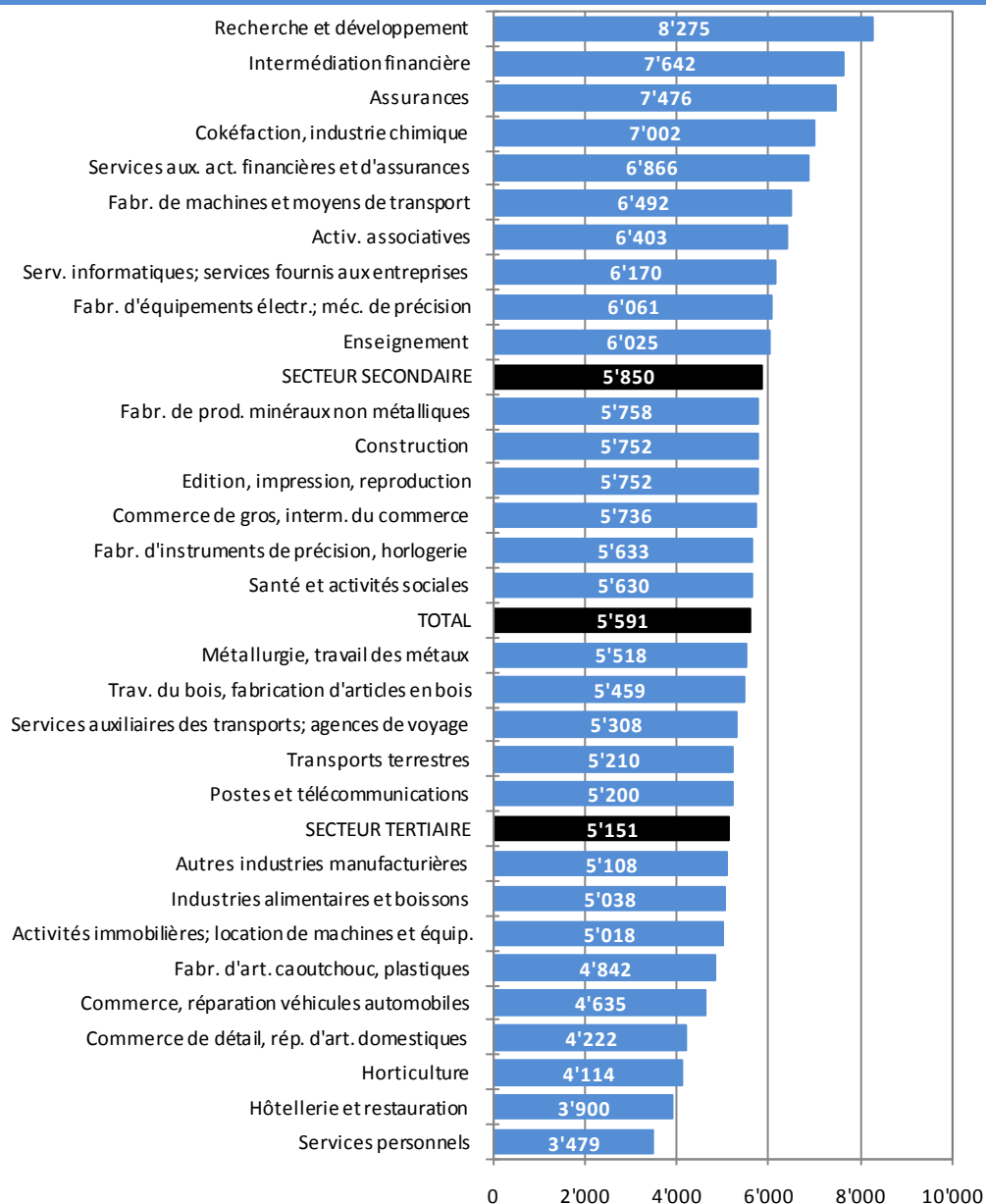
5. Salaire selon la branche économique

Le niveau de salaire varie d'une branche économique à l'autre. Ainsi, le salaire brut (médian) atteint 8'275 francs dans la branche recherche et développement, alors qu'il n'est que de 3'479 francs dans les services personnels.

5.1 Situation dans le canton de Neuchâtel

Si le salaire brut médian s'élève à 5'591 francs pour l'ensemble du canton, il peut passer du simple au double d'une branche économique⁴ à l'autre. Le salaire médian dépasse ainsi les 7'000 francs dans quatre branches économiques, soit la recherche et développement (8'275), l'intermédiation financière (7'642), les assurances (7'476) et la cokéfaction et industrie chimique (7'002). A l'inverse, le salaire brut médian se situe en-dessous de la barre des 4'000 francs dans l'hôtellerie et la restauration (3'900) et les services personnels⁵ (3'479).

Salaire mensuel brut (médian) selon la branche économique, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)



⁴ La ventilation des entreprises par branche économique implique le positionnement de l'entreprise dans son ensemble, sans distinction d'activité parmi les salariés. Un ouvrier de production se trouve donc dans la même branche économique que son supérieur hiérarchique et son directeur.

⁵ La branche des services personnels comporte notamment les salons de coiffure et instituts de beauté, les blanchisseries et teintureries ainsi que les saunas, solariums, centres de fitness et autres établissements similaires.

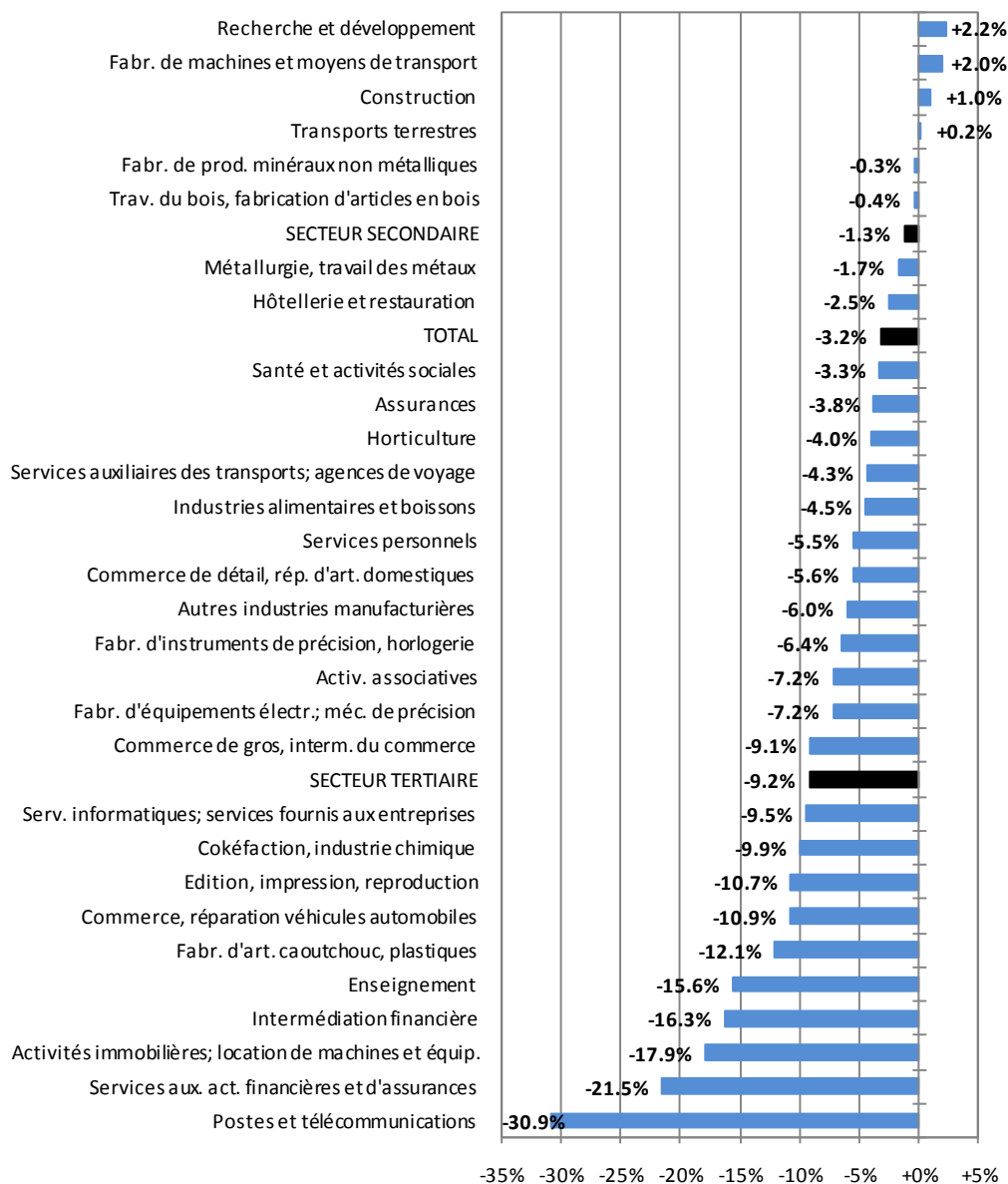
Si les disparités salariales sont importantes entre les branches économiques, elles peuvent l'être aussi à l'intérieur d'une même branche. La différence de salaire entre les employés d'une même branche peut être analysée en calculant l'écart entre les valeurs limites séparant les 10% des salaires les plus élevés (9^{ème} décile) et les 10% des salaires les plus bas (1^{er} décile). Ainsi, au sein de la branche des services auxiliaires des activités financières et d'assurances, l'écart entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile atteint près de 10'000 francs. A l'inverse, la dispersion de salaire est la plus faible dans la branche de l'hôtellerie-restauration. L'écart entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile est légèrement inférieur à 2'000 francs⁶.

5.2 Comparaison entre le canton de Neuchâtel et la Suisse

Un des buts de la régionalisation de l'enquête sur la structure des salaires est de permettre de situer le canton de Neuchâtel par rapport à l'ensemble de la Suisse.

Seules quatre branches économiques du canton possèdent un salaire brut (médian) supérieur à celui pratiqué au niveau national.

Ecart en % entre les salaires mensuels bruts (médian) du canton de Neuchâtel et de la Suisse selon la branche économique, 2008 (secteur privé uniquement)



⁶ La dispersion salariale de toutes les branches économiques est représentée sous forme graphique à l'annexe 1, page 19.

Globalement, le salaire médian neuchâtelois est inférieur de 3.2% au salaire médian national. Si dans le secteur secondaire cet écart est moins important (-1.3%), il est en revanche plus accentué dans le secteur tertiaire (-9.2%).

La majorité des branches économiques affichent un niveau de salaire inférieur à ce qui est pratiqué au niveau national. Seules les entreprises de recherche et développement (+2.2%), de la fabrication de machines et de moyens de transports (+2.0%), de la construction (+1.0%) et des transports terrestres (+0.2%) affichent un salaire médian supérieur à la moyenne suisse.

A l'opposé, l'écart de salaire entre le canton de Neuchâtel et l'ensemble de la Suisse est le plus marqué dans les branches des postes et télécommunications⁷ (-30.9%) et des services auxiliaires des activités financières et d'assurances (-21.5%)⁸.

6. Comparaison entre femmes et hommes

6.1 Situation en 2008 et évolution dans le temps

Dans le canton de Neuchâtel, tous salariés confondus, une femme gagne en moyenne 20% de moins qu'un homme.

L'enquête sur la structure des salaires permet de mettre en évidence l'écart salarial entre les femmes et les hommes. En 2008, le salaire mensuel brut (médian) des femmes (4'861 francs) est inférieur de 20.5% à celui des hommes (6'118), soit une différence de près de 1'260 francs. Cet écart est resté relativement stable dans le temps, variant entre 20.3% et 20.6%.

Evolution du salaire mensuel brut (médian) selon le sexe, canton de Neuchâtel (secteur privé uniquement)

Année	Total	Femmes	Hommes	Ecart femmes - hommes
2002	5'046	4'346	5'474	-20.6%
2004	5'282	4'577	5'745	-20.3%
2006	5'432	4'729	5'950	-20.5%
2008	5'591	4'861	6'118	-20.5%

6.2 Niveau de qualifications requises pour le poste de travail

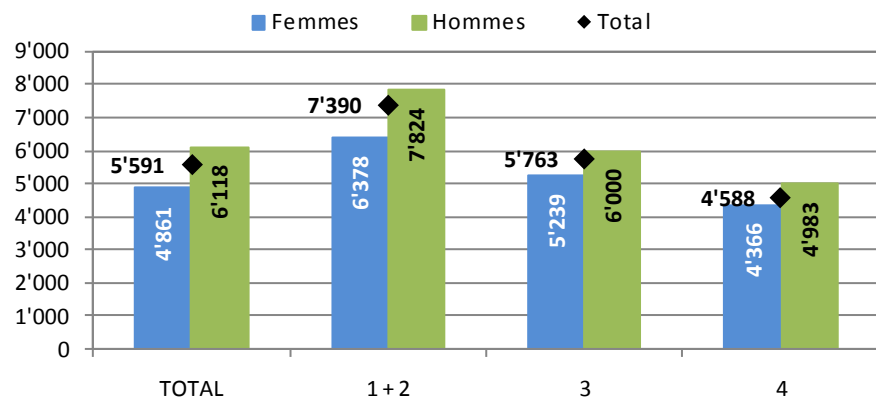
Plus le niveau de qualifications requises par le poste de travail est élevé, plus l'écart salarial entre les femmes et les hommes est important.

Force est d'observer que plus le poste de travail demande des connaissances pointues et un travail exigeant, plus l'écart salarial entre les femmes et les hommes est important. Ainsi, une femme occupant un poste à haut niveau de qualifications dispose d'un salaire médian de 6'378 francs par mois, alors que celui octroyé à un homme est de 7'824 francs, soit une différence de 18%. A l'inverse, dans les postes ne demandant que des activités simples et répétitives, l'écart salarial entre les femmes et les hommes atteint 12%.

⁷ Pour rappel, seules les entreprises du secteur privé sont prises en considération. Les salariés de la Poste Suisse par exemple sont exclus de la branche des postes et télécommunications.

⁸ Il convient de noter que pour des raisons méthodologiques, les données des entreprises intercantionales ou multi-sites sont regroupées au sein du canton comptant le plus grand nombre de salariés. Par conséquent, l'échantillon neuchâtelois ne contient pas de salariés des grands instituts financiers, par exemple.

**Salaire mensuel brut (médian) selon le niveau de qualifications requises pour le poste et le sexe, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)**



Niveaux de qualifications requises pour le poste :

- 1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles
- 2 : Travail indépendant et très qualifié
- 3 : Connaissances professionnelles spécialisées
- 4 : Activités simples et répétitives

6.3 Position professionnelle

Une femme avec une position professionnelle élevée (cadre supérieur ou moyen) gagne en moyenne 2'855 francs bruts par mois en moins qu'un homme.

Les femmes qui accèdent à des postes de cadres et de hauts dirigeants touchent généralement un salaire largement inférieur à celui des hommes. Ainsi, pour une place de cadre supérieur ou moyen, une femme touche un salaire brut (médian) de 7'149 francs par mois contre 10'004 pour un homme, soit une différence de près de 30%. Au sein des positions professionnelles inférieures, cet écart est moindre. Il varie entre 13% et 17%.

**Salaire mensuel brut (médian) selon la position professionnelle et le sexe, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)**

Position professionnelle	Total	Femmes	Hommes	Ecart femmes - hommes
En tout	5'591	4'861	6'118	-20.5%
Cadre supérieur et moyen	9'412	7'149	10'004	-28.5%
Cadre inférieur	7'381	6'568	7'746	-15.2%
Responsable de l'exécution de travaux	6'063	5'536	6'392	-13.4%
Sans fonction de cadre	5'125	4'604	5'593	-17.7%

La progression salariale selon l'âge est moins importante pour une femme que pour un homme.

6.4 Age

Si globalement le salaire médian augmente avec l'âge, cet accroissement est cependant freiné chez les femmes. A partir de la classe d'âge des 30 à 39 ans, le salaire médian des femmes connaît une relative stabilité alors qu'il continue d'augmenter chez les hommes.

**Salaire mensuel brut (médian) selon l'âge et le sexe, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)**

Classe d'âge	Total	Femmes	Hommes	Ecart femmes - hommes
En tout	5'591	4'861	6'118	-20.5%
Moins de 20 ans	3'700	3'619	3'792	-4.6%
20 à 29 ans	4'736	4'458	4'975	-10.4%
30 à 39 ans	5'829	5'153	6'240	-17.4%
40 à 49 ans	5'949	4'988	6'580	-24.2%
50 à 64/65 ans	6'062	5'077	6'642	-23.6%

En passant de la classe d'âge des moins 20 ans à celle des 50 à 64/65 ans, le salaire des hommes croît de 75% (variant ainsi de 3'792 à 6'642 francs), alors qu'il n'augmente que de 40% (de 3'619 à 5'077 francs) chez les femmes.

Au sein d'une même classe, les disparités salariales entre femmes et hommes augmentent aussi avec l'âge. Ainsi, dans la classe des moins de 20 ans, l'écart femmes-hommes atteint 4.6%. Au sein de la classe des 50 à 64/65 ans, il passe à 23.6%.

A l'annexe 2 (page 20), l'écart salarial entre les femmes et les hommes est analysé sous l'angle des déciles.

7. Salaire selon différentes caractéristiques

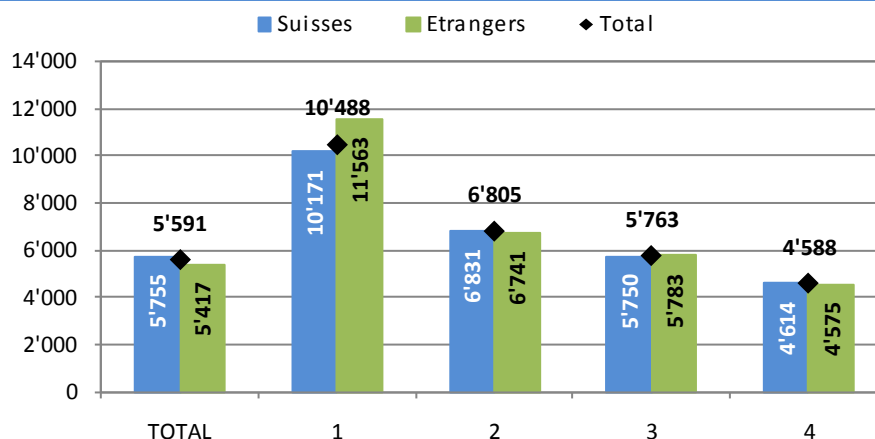
7.1 Salaire selon la nationalité

Les salariés étrangers occupant un poste à haut niveau de qualifications sont en moyenne mieux rémunérés que les Suisses.

Dans le canton de Neuchâtel, toutes entreprises et tous secteurs confondus, un travailleur suisse touche un salaire brut (médian) de 5'755 francs par mois contre 5'417 francs pour un étranger, soit une différence de 6%.

Ce constat doit toutefois être nuancé en fonction du niveau de qualifications requises pour le poste de travail. En effet, pour les postes demandant les travaux les plus exigeants et les tâches les plus difficiles (niveau 1), le salaire médian des Suisses (10'171 francs) est inférieur de 12% à celui des étrangers (11'563 francs). Pour les autres niveaux de qualifications, les différences salariales entre Suisses et étrangers sont moindres (de l'ordre de 1%).

Salaire mensuel brut (médian) selon le niveau de qualifications requises pour le poste et la nationalité, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)



Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

- 1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles
- 2 : Travail indépendant et très qualifié
- 3 : Connaissances professionnelles spécialisées
- 4 : Activités simples et répétitives

Un universitaire touche un salaire brut (médian) de 9'338 francs par mois. A l'opposé, le salaire médian d'une personne sans formation professionnelle complète atteint 4'610 francs.

7.2 Salaire selon la formation

Le niveau de formation est aussi une composante qui influence directement le salaire. Un universitaire, par exemple, touche un salaire médian de 9'338 francs bruts par mois, contre 5'743 francs si la formation la plus élevée est un certificat fédéral de capacité (CFC). Les personnes sans formation professionnelle complète reçoivent, quant à elles, un salaire médian de 4'610 francs bruts par mois.

Il est également possible de recouper les informations sur la plus haute formation achevée avec la position professionnelle. Ce croisement indique, par exemple, qu'une personne avec une maturité professionnelle qui occupe un poste de cadre inférieur dispose d'un salaire brut (médian) de 6'955 francs par mois.

Salaire mensuel brut (médian) selon la formation et la position professionnelle, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)

Formation	Position professionnelle				
	Total	Cadre 1 et 2	Cadre 3	Cadre 4	Sans fonction de cadre
En tout	5'591	9'412	7'381	6'063	5'125
Haute école universitaire (UNI, EPF)	9'338	13'148	9'598	7'442	7'250
Haute école spécialisée (HES), HEP	7'959	10'792	7'647	7'042	7'130
Formation prof. supérieure, écoles sup.	7'464	9'323	8'104	7'101	6'607
Brevet d'enseignement	5'993	*	*	6'349	5'638
Maturité	5'684	8'233	6'955	5'893	5'152
Apprentissage complet (CFC)	5'743	7'429	6'807	5'923	5'550
Formation acquise en entreprise	4'816	*	*	5'562	4'727
Sans formation prof. complète	4'610	*	*	5'126	4'590
Autres formations complètes	5'410	8'929	*	5'249	5'153

* : Pas assez de données disponibles

Position professionnelle :

1 et 2 : Cadre supérieur et moyen

3 : Cadre inférieur

4 : Responsable de l'exécution de travaux

7.3 Salaire selon la taille de l'entreprise et les années de service

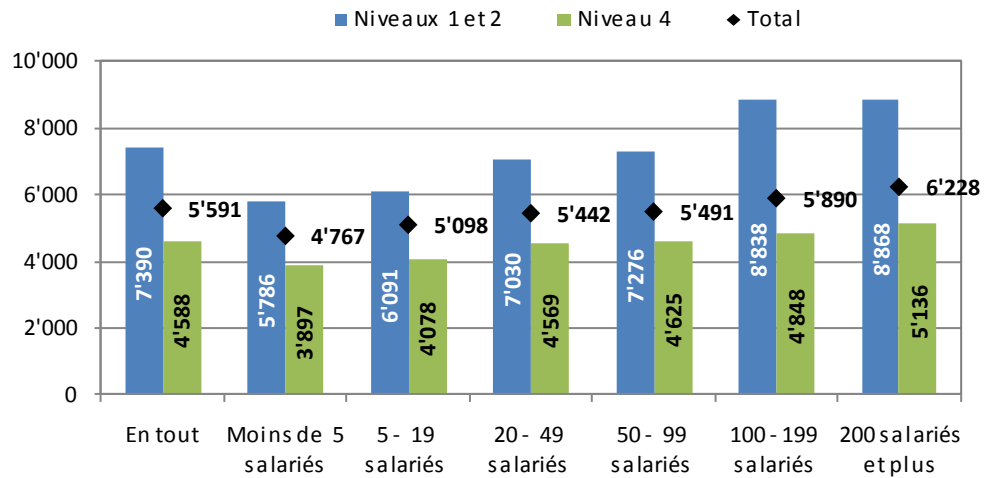
7.3.1 Salaire selon la taille de l'entreprise

Le niveau des salaires est directement corrélé avec la taille de l'entreprise. Ainsi, plus la taille est importante, plus le salaire brut (médian) est élevé. Dans les entreprises de moins de 5 employés, le salaire médian atteint 4'767 francs brut par mois, alors que dans une entreprise de 200 salariés ou plus, le salaire grimpe à 6'228 francs.

L'écart de salaire entre petites et grandes entreprises est d'autant plus important que le niveau de qualifications requises par le poste de travail est élevé. Ainsi, pour un poste demandant un haut niveau de qualifications, le salaire est de 8'868 francs dans une entreprise de 200 salariés ou plus, contre 5'786 dans les entreprises les plus petites (moins de 5 employés), soit un écart de 53%. Pour les postes les moins qualifiés, cet écart atteint 32%.

Le salaire brut (médian) augmente avec la taille de l'entreprise, notamment pour les postes demandant des connaissances professionnelles pointues.

**Salaire mensuel brut (médian) selon le niveau de qualifications requises pour le poste et la taille de l'entreprise, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)**



Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

- 1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles
- 2 : Travail indépendant et très qualifié
- 3 : Connaissances professionnelles spécialisées
- 4 : Activités simples et répétitives

7.3.2 Salaire selon les années de service

Plus les années de service au sein de la même entreprise augmentent, plus le salaire médian est élevé.

L'ancienneté influence le niveau des salaires. Ainsi, plus les années de service dans une même entreprise augmentent, plus le salaire mensuel brut (médian) est élevé. Par exemple, après trois ou quatre années de service, le salaire d'un poste peu qualifié (niveau 3) est de 5'345 francs bruts par mois. Après plus de 20 ans d'ancienneté, le même poste possède un salaire médian de 6'223 francs, soit une augmentation de 16%.

Années de service	Niveaux de qualifications			
	Total	Niveaux 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4
En tout	5'591	7'390	5'762	4'588
0 à 2 ans	4'764	6'341	5'067	4'008
3 à 4 ans	5'072	6'628	5'345	4'351
5 à 9 ans	5'417	7'107	5'600	4'694
10 à 19 ans	5'944	7'800	6'019	4'875
20 ans et plus	6'172	8'006	6'223	5'078

Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

- 1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles
- 2 : Travail indépendant et très qualifié
- 3 : Connaissances professionnelles spécialisées
- 4 : Activités simples et répétitives

8. Bas salaire

En 2008, les postes de travail avec un salaire brut standardisé inférieur à 3'727 francs par mois sont considérés comme des postes «à bas salaire».

Globalement, le canton de Neuchâtel compte 6.8% de postes de travail «à bas salaire».

8.1 Définition

Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque le salaire mensuel brut standardisé est inférieur aux deux tiers du salaire brut médian, soit 3'727 francs pour le canton de Neuchâtel.

Notons ici que parmi les personnes concernées par des emplois «à bas salaire», on ne retrouve pas celles qui auraient un bas salaire uniquement parce qu'elles travaillent à temps partiel. L'attribution des personnes salariées à la catégorie de bas salaires se détermine en effet sur la base du salaire brut standardisé, soit du salaire recalculé pour une durée de travail de 40 heures par semaine.

8.2 Proportion de postes «à bas salaire»

Quelques 6.8% des salariés du canton touchent un salaire brut standardisé inférieur à 3'727 francs par mois et sont donc considérés comme des personnes occupant un poste «à bas salaire». La proportion de postes «à bas salaire» est restée stable dans le temps. En 2002, elle atteignait 6.9%.

Selon le sexe, les femmes occupent plus souvent des postes «à bas salaire». Ainsi, 11% des femmes touchent un salaire brut standardisé inférieur à 3'727 francs par mois, contre 4% des hommes.

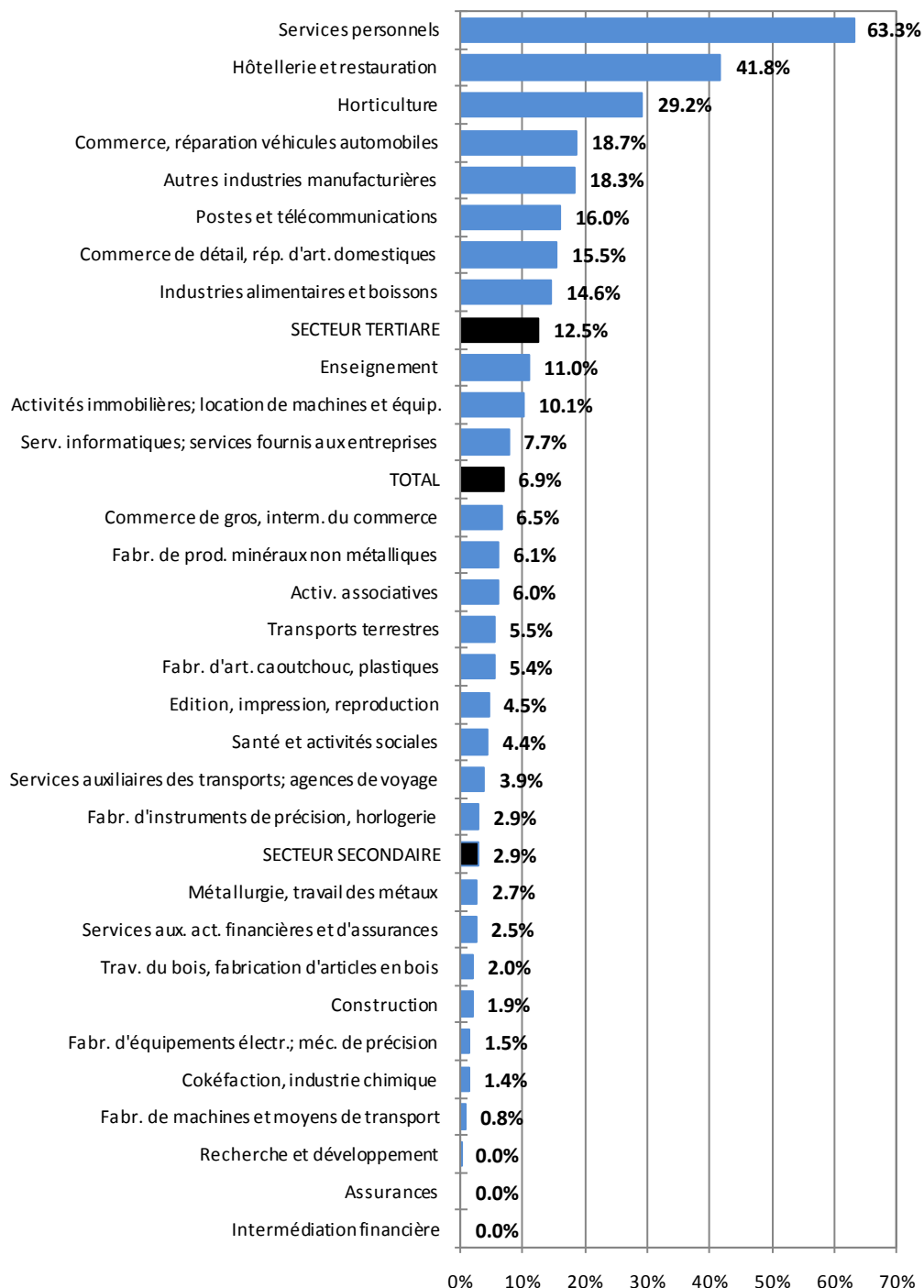
8.3 Proportion de postes «à bas salaire» selon la branche économique

Selon la branche économique, la proportion de postes «à bas salaire» est plus ou moins importante. Ainsi, dans la branche des services personnels⁹, plus du 60% des salariés touchent un salaire brut standardisé inférieur à 3'727 francs par mois. La proportion de postes «à bas salaire» est également élevée dans les branches de l'hôtellerie-restauration (42%) et de l'horticulture (29%). A l'inverse, dans les branches de la fabrication de machines et de moyens de transport, de la recherche et du développement, des assurances et de l'intermédiation financière, cette proportion est inférieure à 1%, voire nulle.

⁹ La branche des services personnels comporte notamment les salons de coiffure et instituts de beauté, les blanchisseries et teintureries ainsi que les saunas, solariums, centres de fitness et autres établissements similaires.

Au sein de la branche des services personnels, 63% des salariés touchent un «bas salaire».

Pourcentage de postes de travail «à bas salaire» (salaire brut standardisé inférieur à 3'727 francs par mois) selon la branche économique, canton de Neuchâtel, 2008 (secteur privé uniquement)



9. Salaires nets

9.1 Définition

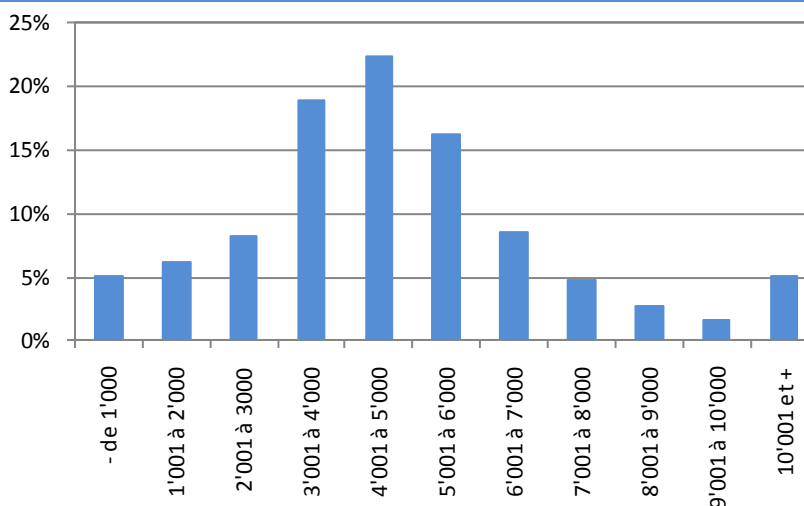
A la différence du salaire brut, le salaire net¹⁰ n'est pas standardisé. Il n'est donc pas recalculé sur la base d'un équivalent plein temps. Il tient ainsi compte du taux d'activité. De plus, le salaire net comprend la rémunération des heures supplémentaires mais n'inclut pas les déductions liées aux cotisations sociales à la charge du salarié. Le salaire net reflète ainsi le montant **effectivement** versé par mois aux salariés du canton.

9.2 Répartition des salaires nets

En 2008, le salaire net (médian) dans le canton de Neuchâtel s'établit à 4'492 francs par mois. Quelques 20% des salariés du canton touchent un salaire net inférieur à 3'000 francs par mois et plus de 60% reçoivent un salaire net inférieur à 5'000 francs. A l'inverse, 10% des salariés reçoivent, chaque mois, plus de 8'000 francs nets.

En "moyenne", un salarié du canton de Neuchâtel touche effectivement à la fin du mois 4'492 francs nets.

Répartition des salaires mensuels nets selon les classes de salaire, canton de Neuchâtel, 2008 (secteur privé uniquement)

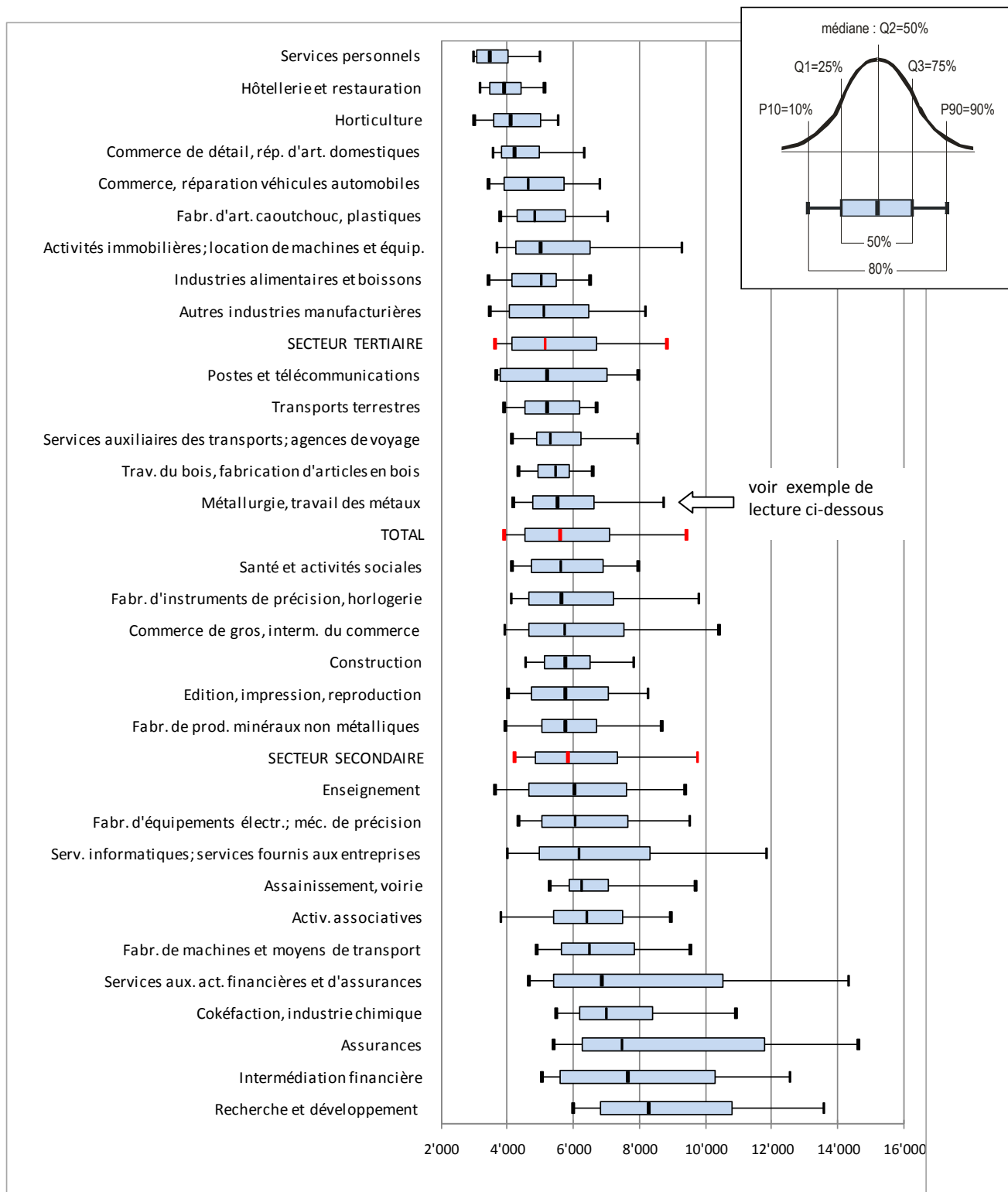


Si l'on considère uniquement les salariés avec un taux d'occupation à plein temps (90% et plus), le salaire net (médian) du canton s'établit à 5'047 francs par mois.

¹⁰ Le salaire net se compose du salaire brut du mois d'octobre (y c. les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), les allocations pour le travail en équipe et le travail du dimanche ou de nuit, un douzième du 13^{ème} salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels, la rétribution des heures supplémentaires – **déduction faite** des cotisations sociales obligatoires et de celles allant au-delà du taux minimum. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

10. Annexes

Annexe 1 : Salaires mensuels bruts, dispersion selon la branche économique, canton de Neuchâtel, 2008



Exemple de lecture :

Dans la branche de la métallurgie et du travail des métaux, le salaire mensuel brut médian est de 5'518 francs; 50% des salariés touchent entre 4'767 et 6'608 francs; les 10% des salariés avec les rémunérations les plus élevés touchent plus de 8'733 francs par mois et les 10% des salariés avec les rémunérations les plus basses touchent moins de 4'195 francs par mois.

Annexe 2 : Ecart salarial femmes-hommes par décile

L'écart salarial entre les hommes et les femmes peut aussi être analysé sous l'angle des déciles¹¹. Plus la rémunération est élevée, plus la différence de salaire entre femmes et hommes est marquée. Par exemple, dans le premier décile (10%), l'écart se monte à 13% en faveur des hommes, alors que dans le dernier décile (90%), cet écart grimpe à 28%.

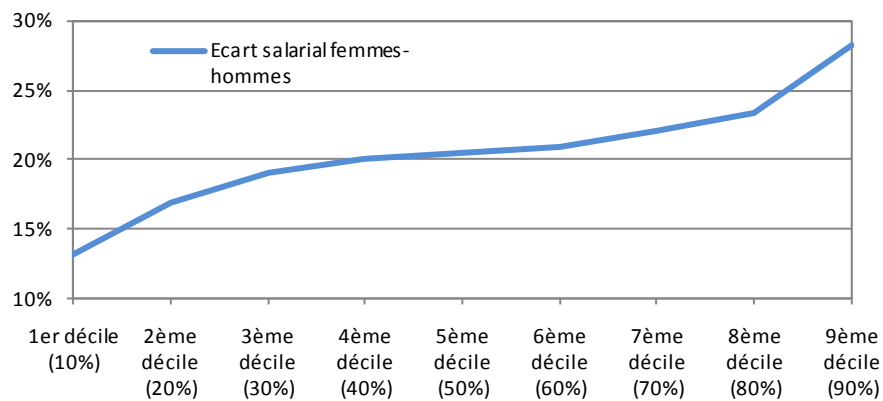
Ecart salarial entre les femmes et les hommes selon les déciles, salaire mensuel brut standardisé, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)

Déciles	Total	Femmes	Hommes	Ecart femmes - hommes
1er décile (10%) ¹	3'898	3'686	4'247	-13.2%
2ème décile (20%)	4'333	3'983	4'797	-17.0%
3ème décile (30%)	4'739	4'254	5'257	-19.1%
4ème décile (40%)	5'156	4'543	5'680	-20.0%
5ème décile (50%), médiane	5'592	4'861	6'118	-20.5%
6ème décile (60%)	6'083	5'229	6'608	-20.9%
7ème décile (70%)	6'673	5'697	7'312	-22.1%
8ème décile (80%)	7'583	6'413	8'362	-23.3%
9ème décile (90%)	9'428	7'576	10'549	-28.2%

(1) Exemple de lecture : 1er décile (10%) : 10% des femmes touchent un salaire brut standardisé inférieur à 3'686 francs bruts par mois. A l'inverse, 90% des femmes touchent un salaire supérieur à 3'686 francs bruts par mois.

La représentation graphique des écarts salariaux selon les déciles permet de mettre en évidence que les disparités entre femmes et hommes augmentent notamment dans les classes de salaire extrêmes. Ainsi, entre le 1^{er} décile (10%) et le 3^{ème} décile (30%), la différence de salaires entre les femmes et les hommes passent de 13% à 19%. A l'autre extrémité, entre le 8^{ème} décile (80%) et le 9^{ème} décile (90%), l'écart varie de 22% à 28%.

Ecart en % du salaire mensuel brut des femmes et des hommes selon les déciles, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)



¹¹ Les déciles divisent l'ensemble analysé en dix groupes de taille identique. Ainsi, la valeur du 1^{er} décile (ou quantile 10%) indique que 10% des salariés de l'ensemble considéré gagnent moins que cette valeur et 90% touchent une rémunération supérieure.

11. Tableaux

Salaire mensuel brut (médian) selon la branche économique, le sexe et le niveau de qualifications requises pour le poste, canton de Neuchâtel, 2008

(secteur privé uniquement)

	Branches économiques (NOGA 2002)	Total	Femmes	Hommes	Niveaux de qualifications		
					Niveaux 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4
	TOTAL	5'591	4'861	6'118	7'390	5'763	4'588
01	Horticulture	4'114	*	4'251	*	*	*
10-45	SECTEUR SECONDAIRE	5'850	4'960	6'265	7'964	6'011	4'827
15-37	Industries manufacturières	5'855	4'952	6'363	8'333	6'037	4'791
15	Industries alimentaires et boissons	5'038	*	*	*	*	*
20	Trav. du bois, fabrication d'articles en bois	5'459	*	5'496	*	5'571	*
22	Edition, impression, reproduction	5'752	4'991	6'195	6'563	5'644	*
23,24	Cokéfaction, industrie chimique	7'002	6'666	7'321	9'696	6'807	6'409
25	Fabr. d'art. caoutchouc, plastiques	4'842	*	5'016	*	*	*
26	Fabr. de prod. minéraux non métalliques	5'758	*	6'088	*	5'894	*
27,28	Métallurgie, travail des métaux	5'518	4'746	5'753	7'091	5'625	4'697
29,34,35	Fabr. de machines et moyens de transport	6'492	5'823	6'548	8'028	6'272	5'574
30-32	Fabr. d'équipements électr.; méc. de précision	6'061	4'960	6'392	8'342	5'976	5'117
33	Fabr. d'instruments de précision, horlogerie	5'633	4'887	6'430	8'518	5'997	4'726
36,37	Autres industries manufacturières	5'108	4'450	5'714	6'444	5'296	3'966
45	Construction	5'752	5'012	5'807	5'879	5'860	5'325
50-93	SECTEUR TERTIAIRE	5'151	4'713	5'710	6'707	5'264	4'124
50-52	Commerce; réparation	4'436	4'050	5'029	5'773	4'556	3'940
50	Commerce, réparation véhicules automobiles	4'635	4'048	4'836	5'450	4'712	3'629
51	Commerce de gros, interm. du commerce	5'736	5'448	5'958	7'605	5'604	4'647
52	Commerce de détail, rép. d'art. domestiques	4'222	3'987	4'843	5'198	4'354	3'897
55	Hôtellerie et restauration	3'900	3'817	3'964	4'528	4'301	3'662
60-64	Transports et communications	5'228	5'004	5'230	6'892	5'325	4'901
60	Transports terrestres	5'210	*	5'210	*	5'230	4'911
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyage	5'308	*	5'443	*	*	*
64	Postes et télécommunications	5'200	*	*	*	*	*
65-67	Activ. financières; assurances	7'258	6'291	9'028	9'192	6'500	5'797
65	Intermédiation financière	7'642	6'469	8'658	8'850	[5'728]	*
66	Assurances	7'476	*	*	*	*	*
67	Services aux. act. financières et d'assurances	6'866	6'061	7'917	8'333	6'700	*
70-74	Informatique; R-D; services fournis aux entreprises	6'446	5'496	7'257	8'188	5'867	4'565
70,71	Activités immobilières; location de machines et équip.	5'018	4'767	5'984	*	5'158	*
72,74	Serv. informatiques; services fournis aux entreprises	6'170	5'400	6'989	7'908	5'681	4'378
73	Recherche et développement	8'275	7'482	8'779	10'634	7'582	*
80	Enseignement	6'025	5'686	7'266	7'354	5'798	4'898
85	Santé et activités sociales	5'630	5'341	6'635	6'998	5'827	4'769
90-93	Autres services collectifs et personnels	5'514	4'446	6'278	5'833	5'973	3'943
91	Activ. associatives	6'403	6'104	7'001	6'934	6'655	4'821
92	Activ. récréatives, culturelles, sportives	[5'633]	5'003	6'574	5'514	6'667	4'423
93	Services personnels	3'479	3'426	*	*	3'479	*

* : Pas assez de données disponibles / [] : Valeur incertaine sur le plan statistique

Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles

2 : Travail indépendant et très qualifié

3 : Connaissances professionnelles spécialisées

4 : Activités simples et répétitives

Salaires mensuels bruts (médian) selon la branche économique et la taille de l'entreprise, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)

Branches économiques (NOGA 2002)	Total	Entreprises occupant...		
		moins de 20 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
TOTAL	5'592	5'048	5'443	5'901
01 Horticulture	4'114	4'114	*	-
10-45 SECTEUR 2 PRODUCTION	5'850	5'436	5'509	6'067
15-37 Industries manufacturières	5'855	5'373	5'419	6'064
15 Industries alimentaires et boissons	5'038	4'432	*	-
20 Trav. du bois, fabrication d'articles en bois	5'459	5'483	5'501	*
22 Edition, impression, reproduction	5'752	5'500	-	*
23,24 Cokéfaction, industrie chimique	7'002	7'556	*	*
25 Fabr. d'art. caoutchouc, plastiques	4'842	*	*	*
26 Fabr. de prod. minéraux non métalliques	5'758	*	*	*
27,28 Métallurgie, travail des métaux	5'518	5'540	5'402	5'579
29,34,35 Fabr. de machines et moyens de transport	6'492	5'850	6'215	6'729
30-32 Fabr. d'équipements électr.; méc. de précision	6'061	5'602	5'212	6'198
33 Fabr. d'instruments de précision, horlogerie	5'633	4'968	5'384	5'734
36,37 Autres industries manufacturières	5'108	5'300	*	-
45 Construction	5'752	5'567	5'685	6'056
50-93 SECTEUR 3 SERVICES	5'151	4'737	5'330	5'450
50-52 Commerce; réparation	4'436	4'578	4'708	4'320
50 Commerce, réparation véhicules automobiles	4'635	4'518	4'884	*
51 Commerce de gros, interm. du commerce	5'736	5'389	5'392	*
52 Commerce de détail, rép. d'art. domestiques	4'222	4'318	3'813	*
55 Hôtellerie et restauration	3'900	3'833	4'017	*
60-64 Transports et communications	5'228	4'739	4'994	*
60 Transports terrestres	5'210	4'622	*	*
63 Services auxiliaires des transports; agences de voyage	5'308	5'614	*	-
64 Postes et télécommunications	5'200	*	*	*
65-67 Activ. financières; assurances	7'258	6'866	7'476	*
65 Intermédiation financière	7'642	*	*	-
66 Assurances	7'476	*	*	-
67 Services aux. act. financières et d'assurances	6'866	[6 678]	*	*
70-74 Informatique; R-D; services fournis aux entreprises	6'446	5'904	6'820	7'209
70,71 Activités immobilières; location de machines et équip.	5'018	4'984	-	*
72,74 Serv. informatiques; services fournis aux entreprises	6'170	6'000	6'500	6'494
73 Recherche et développement	8'275	*	*	*
80 Enseignement	6'025	6'081	6'006	-
85 Santé et activités sociales	5'630	4'984	5'194	5'898
90-93 Autres services collectifs et personnels	5'514	4'799	[5'742]	*
91 Activ. associatives	6'403	6'403	*	*
92 Activ. récréatives, culturelles, sportives	[5'633]	5'250	6'627	-
93 Services personnels	3'479	3'516	*	*

-: Pas de données disponibles / *: Pas assez de données disponibles / [] : Valeur incertaine sur le plan statistique

Position professionnelle :

1 et 2 : Cadre supérieur et moyen

3 : Cadre inférieur

4 : Responsable de l'exécution de travaux

Salaires mensuel brut (médian) selon le domaine d'activité, le sexe et le niveau de qualifications requises pour le poste, canton de Neuchâtel, 2008

(secteur privé uniquement)

Domaines d'activités	Total	Femmes	Hommes	Niveaux de qualifications		
				Niveaux 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4
TOTAL	5'591	4'860	6'118	7'390	5'763	4'588
ACTIVITES PROCHES DE LA PRODUCTION	5'434	4'572	5'842	6'500	5'820	4'713
10 Fabrication et transformation de produits	5'172	4'542	5'747	6'786	5'667	4'634
11 Activités de la construction	5'770	*	5'778	5'958	5'807	5'355
12 Mise en service, réglage et maintenance de machines	6'028	5'145	6'121	6'391	6'154	5'044
13 Restauration, arts manuels	6'121	*	6'283	*	5'983	*
ACTIVITES DE SERVICES	5'813	5'107	6'734	7'822	5'659	4'333
20 Définition des buts et de la stratégie de l'entreprise	11'423	7'810	11'833	11'717	*	*
21 Comptabilité, gestion du personnel	6'872	6'256	8'333	7'949	6'098	5'392
22 Secrétariat, travaux de chancellerie	5'663	5'575	6'353	6'067	5'789	5'365
23 Autres activités commerciales et administratives	5'858	5'392	6'734	7'135	5'619	5'056
24 Logistique, tâches d'état-major	6'812	6'223	7'349	9'323	6'627	5'461
25 Expertises, conseils, vente	7'367	6'500	8'142	9'171	6'053	5'061
26 Achat et vente de produits de base et d'équipement	7'023	5'538	7'605	8'341	6'316	*
27 Vente de biens de consommation, vente au détail	4'120	3'939	4'683	5'073	4'283	3'882
28 Recherche et développement	8'264	7'692	8'483	9'614	7'475	6'465
29 Analyse, programmation, "operating"	7'551	6'197	7'821	9'568	6'818	*
30 Planifier, construire, réaliser, dessiner	6'922	5'966	7'158	7'635	6'264	*
31 Transp. de personnes et de marchandises, communications	5'072	5'614	4'994	5'394	5'125	4'904
33 Activités médicales, sociales et dans le domaine des soins	5'601	5'343	6'851	6'998	5'564	4'911
34 Soins corporels, nettoyage des vêtements	3'600	3'534	*	*	3'653	*
35 Nettoyage et hygiène publique	4'064	3'840	4'544	*	*	3'902
36 Activités pédagogiques	6'239	6'022	7'000	6'141	6'365	4'119
37 Activités de l'hôtellerie-restauration, économie domestique	4'017	3'963	4'181	4'850	4'387	3'805
38 Culture, information, sport, loisirs et divertissements	6'500	5'543	7'630	6'901	6'387	*

* : Pas assez de données disponibles

Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles

2 : Travail indépendant et très qualifié

3 : Connaissances professionnelles spécialisées

4 : Activités simples et répétitives

Salaires mensuels bruts (médian) selon la nationalité, le type d'autorisation, le sexe et le niveau de qualifications requises pour le poste, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)

	Total	Femmes	Hommes	Niveaux de qualifications		
				Niveaux 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4
TOTAL	5'591	4'860	6'118	7'390	5'763	4'588
Suisses	5'755	5'000	6'388	7'414	5'750	4'614
Etrangers	5'417	4'678	5'851	7'357	5'783	4'575
Permis de courte durée (Cat. L)	5'146	*	5'229	*	*	4'109
Permis de séjour (Cat. B)	4'868	4'247	5'251	8'554	5'492	4'106
Permis d'établissement (Cat. C)	5'520	4'674	6'071	7'661	5'913	4'722
Frontaliers/Frontalières (Cat. G)	5'501	4'832	5'851	6'772	5'710	4'739
Autres	5'290	4'892	5'733	7'649	5'796	4'573

* : Pas assez de données disponibles

Niveaux de qualifications requises pour le poste de travail :

- 1 : Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles
- 2 : Travail indépendant et très qualifié
- 3 : Connaissances professionnelles spécialisées
- 4 : Activités simples et répétitives

Répartition des salariés en % (salaire mensuel net) selon le taux d'occupation (plein temps, temps partiel), le sexe et la classe de salaire, canton de Neuchâtel, 2008
(secteur privé uniquement)

Classes de salaire	Taux d'occupation								
	Total			Plein temps (90% et plus)			Temps partiel (moins de 90%)		
	Total (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Total (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Total (en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)
- de 1'000	5.1	8.1	2.6	*	*	-	18.8	16.7	28.3
1'001 à 2'000	6.2	11.4	1.7	*	*	*	22.3	23.2	18.3
2'001 à 3'000	8.2	15.0	2.5	1.5	2.7	1.0	25.9	28.1	16.7
3'001 à 4'000	19.0	28.3	11.1	19.0	36.3	10.6	19.0	19.7	15.9
4'001 à 5'000	22.4	19.5	24.8	27.9	31.3	26.3	7.6	7.0	10.0
5'001 à 6'000	16.2	8.4	22.8	21.0	13.5	24.7	3.2	2.9	4.4
6'001 à 7'000	8.5	4.1	12.3	11.2	6.9	13.3	1.4	1.0	*
7'001 à 8'000	4.8	2.0	7.2	6.4	3.4	7.8	*	*	*
8'001 à 9'000	2.8	0.9	4.4	3.7	1.5	4.8	*	*	*
9'001 à 10'000	1.7	0.6	2.7	2.4	1.0	3.0	*	*	*
10'001 et +	5.1	1.7	7.9	6.9	3.4	8.5	1.8	1.4	6.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

- : Pas de données disponibles / * : Pas assez de données disponibles